

MAIRIE DE DOMFRONT EN POIRAIE
Place de la Roirie – BP 59
DOMFRONT
61700 DOMFRONT EN POIRAIE
Tél : 02.33.30.60.60
Fax : 02.33.30.60.67

DÉCISION 2025-94

Je soussigné, Bernard Soul, Maire de Domfront en Poiraise,

Vu l'article L 2122-22, 4° du code général des collectivités territoriales portant délégation de missions complémentaires du conseil municipal au maire pour la durée de son mandat et en application de l'article 28 du code des marchés publics,

Considérant le marché en procédure adaptée concernant la restauration des façades, des couvertures et de l'intérieur de l'Eglise Saint-Julien à Domfront.

Vu la décision n°2022-16 autorisant la signature de l'avenant 1 portant la tranche ferme du marché à 162 530,52 € HT (soit une augmentation de 4,18 %) ;

Considérant que le bilan des travaux en plus et en moins à savoir, habillage de la galerie et du fronton (+34 710,69 € HT), réalisation d'un chéneau plomb en remplacement de la gouttière prévue (+15 355,05 € HT), moins-value pour la suppression des travaux sur la sacristie (- 57 340,12 € HT), moins-value pour la suppression des descentes EP de la sacristie (-357,96 € HT).

La présente décision régularise la signature de l'avenant 2 avec la Société Falaisienne de Couverture signé en mars 2025.

- Décide de la signature d'un avenant n°2 pour la tranche optionnelle 1 du lot suivant :

✓ Lot 3 Couverture

Société Falaisienne de Couverture (siret 345 030 431 00026) – 8 rue Saint Clair de Vaux - 14700 LA HOGUETTE. Le montant de l'avenant 2 s'élève à -7 902,54 € HT soit – 9 483,05 €. Le montant du marché Tranche Optionnelle 1 est porté à **75 127,60 € HT soit 90 153,12 € TTC** soit une augmentation au marché initiale de la tranche optionnelle 1 de -9,52 %.

Domfront en Poiraise, le 27 novembre 2025.

Le Maire,
Bernard Soul.

Accusé de réception en préfecture
061-200059194-20251127-DECISION2025_94-AU
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025

